

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 7 MAI 2018, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2018-178

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018

Consultations publiques

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 145, 4^e Rue – Lot 2 613 065
- 73 à 79, 4^e Rue – Lot 2 613 114
- 10, rue Mgr Paré – Lot 3 061 835

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 3 mai 2018

Dépôt de la liste datée du 3 mai 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 4 mai 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville de Montmagny se terminant le 31 décembre 2017

Dépôt et présentation du rapport annuel 2017

2018-179

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2018

2018-180

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018

2018-181

Autorisation de financement – Dépenses

- 2018-182 Versement de subventions à divers organismes – Utilisation de l'aréna – Hiver 2018
- 2018-183 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2018-184 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2018-185 Ouverture d'un poste cadre de « Coordonnateur en aménagement et développement » au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme – Modification de l'organigramme
- 2018-186 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 8 avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Cols blancs et cols bleus
- 2018-187 Nomination des membres du conseil d'administration de la Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc.
- 2018-188 Embauche d'une firme de spécialistes en arts technologiques
- 2018-189 Autorisation de signature d'une entente avec Les Arts de la scène – Utilisation de l'aréna de Montmagny – Spectacles – 9 et 15 juin 2018
- 2018-190 Demande d'assistance financière au ministère de la Culture et des Communications – Travaux de restauration aux cheminées de la Maison-Taché
- 2018-191 Adjudication de contrat - Travaux de rapiéçage manuel et mécanisé – Période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019
- 2018-192 Adjudication de contrat – Construction et réfection de bordures de rue et de trottoirs en béton à divers endroits sur le territoire – Du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019
- 2018-193 Adjudication de contrat - Fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve
- 2018-194 Autorisation de processus d'appel d'offres
- 2018-195 Évaluation de rendement insatisfaisant des fournisseurs ou entrepreneurs dans le cadre de processus d'appel d'offres publics
- 2018-196 Vente de gré à gré de certains biens
- 2018-197 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation extérieure au 249, rue Saint-Ignace
- 2018-198 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Fenêtres au 108, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest
- 2018-199 Demande de dérogation mineure – 145, 4^e Rue
- 2018-200 Demande de dérogation mineure – 73 à 79, 4^e Rue
- 2018-201 Demande de dérogation mineure – 10, rue Monseigneur Paré
- 2018-202 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales
- 2018-203 Adoption du Règlement numéro 1100-158 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les normes relatives aux constructions et usages temporaires

- 2018-204 Adoption du Règlement numéro 1500-9 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même les zones RbM-127 et Cc-26, les usages « commerces de gros »
- 2018-205 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone RcM-46, les usages « commerces de gros »
- 2018-206 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone RcM-46, les usages « commerces de gros »
- 2018-207 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre les zones CcM-16 et Rd-25
- 2018-208 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre les zones CcM-16 et Rd-25
- 2018-209 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement d'emprunt numéro 1198 de manière à retirer l'objet de remise en état de la piscine municipale extérieure Pointe-aux-Oies
- 2018-210 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 708 000 \$ pour la réalisation du projet de reconstruction des installations de la piscine municipale extérieure Pointe-aux-Oies

Intervention des membres du conseil

Période de questions

2018-211

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce quatrième jour du mois de mai deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 4 mai 2018 à 17 h 53.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 7 mai 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^c Félix Michaud et la greffière, M^c Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATIONS PUBLIQUES

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 145, 4^e Rue – Lot 2 613 065
- 73 à 79, 4^e Rue – Lot 2 613 114
- 10, rue Mgr Paré – Lot 3 061 835

À la demande de Monsieur le maire, M^c Sandra Stéphanie Clavet, greffière, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales**

À la demande de Monsieur le maire, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffière, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 3 MAI 2018

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 3 MAI 2018 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 4 MAI 2018 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER DE LA VILLE DE MONTMAGNY SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017

M. le Maire présente le rapport annuel des activités et réalisations de la Ville pendant l'année 2017, lequel sera distribué dans les foyers magnymontois au cours des prochains jours.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2018; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 AVRIL 2018**

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme daté du 17 avril 2018 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE FINANCEMENT – DÉPENSES

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses n'ont pas été financés ou ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2018;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des projets suivants, de la façon ci-après décrite :

1.1 pour le projet de réfection du vestiaire à l'aréna, financer la somme de 165 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (59-110-01-000) et le déposer dans le projet 2018-017;

1.2 de renommer l'excédent de fonctionnement affecté 59-131-14-000 « Provisions pour projets majeurs » pour « Fêtes du 375^e » et d'y ajouter 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté (59-110-01-000).

2. De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES –
UTILISATION DE L'ARÉNA – HIVER 2018**

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de l'aréna à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes à but non lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant 140 261,84 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Hiver 2018 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Patinage Plus	3 758,24 \$
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Junior/Senior	33 613,82 \$
Association de hockey sur glace de Montmagny (AHGM)	64 574,66 \$
Ligue des Vieilles Lames	829,06 \$
Ligue Inter Sport	733,32 \$
Tournoi Opti Pee-Wee	10 620,00 \$
Tournoi Olympique	1 060,00 \$
Ligue Olympique du Cap	1 554,48 \$
Ligue du Jeudi	860,00 \$
Ligue Soudure M. Paré	720,00 \$
Ligue de hockey de Berthier-sur-Mer	886,18 \$
Ligue Lève-Tôt mardi	533,31 \$
Ligue Lève-Tôt vendredi	572,61 \$
Ligue Industries Caron	380,00 \$
Ligue du Samedi soir	857,16 \$
Hockey senior Montmagny – Le Décor Mercier (Pratiques)	1 476,00 \$
Hockey senior Montmagny – Le Décor Mercier (Parties)	2 880,00 \$
Ligue de Hockey Olympique de Montmagny (LHOM)	1 500,00 \$
Club de hockey junior, Les Canotiers (Parties)	660,00 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Hockey junior AAA, Everest Côte-du-Sud	612,00 \$
L'Oison	1 036,00 \$
École Beaubien - Hockey midi	2 442,00 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault	6 401,00 \$
CPE Enfant-Bonheur	148,00 \$
Service de garde - École St-Thomas	185,00 \$
École St-Pie-X	777,00 \$
École St-Nicolas	592,00 \$
TOTAL :	140 261,84 \$

Ces sommes sont à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-973.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-183

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 7 110 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club Lions de Montmagny inc.	Achat de 3 cartes pour l'activité annuelle de financement Cocktail Monaco – Le 4 mai 2018 à Montmagny	02-110-00-351	210 \$

2018-184

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Mode Sans Frontière	Contribution pour la récupération et le transport de vêtements usagés	02-530-00-973	1 000 \$ annuellement (versement conditionnel à la poursuite à chaque année des activités de récupération de vêtements usagés)
Fondation de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault	Contribution – Campagne de financement annuelle – Élections 2017	02-140-03-964	1 000 \$
Club Magny-Gym inc.	Démonstration annuelle de gymnastique – Frais de location de l'aréna de Montmagny – Du 31 mai au 2 juin 2018	02-701-11-973	1 225 \$
Les Arts de la scène de Montmagny	Spectacles – Frais de location de l'aréna de Montmagny – Les 9 et 15 juin 2018	02-701-11-973	3 675 \$
TOTAL :			7 110 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 500 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (avant les taxes)
Association québécoise d'urbanisme	Participation de deux représentants de la Ville à la formation CCU à Lévis – Les 1 ^{er} et 2 juin 2018	02-110-00-454	500 \$
TOTAL :			500 \$

2. D'autoriser également le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités de même que celles entourant la participation de la conseillère Madame Sylvie Boulet au souper Entraide-Paschal-Taché à Saint-Jean-Port-Joli, le 28 avril 2018, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux*

gestes posés pour le compte de la municipalité du Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-185

OUVERTURE D'UN POSTE CADRE DE « COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT » AU SERVICE DU GREFFE, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'URBANISME – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'ouvrir un nouveau poste cadre au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'ouvrir un poste cadre de « coordonnateur en aménagement et développement » avec sa description de tâches.

2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville en fonction de la création dudit poste.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-186

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 8 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) – COLS BLANCS ET COLS BLEUS

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 8 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour modifier le plan de classification des emplois (employés de bureau et manuels), cette lettre d'entente devant faire partie intégrante de la convention collective de travail.

2.

D'abroger la résolution numéro 2018-157.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-187

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION CAMPING POINTE-AUX-OIES INC.

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. prévoient que le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit nommer les sept administrateurs siégeant à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois administrateurs est échu en mai 2018 et qu'un poste est vacant;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire le mandat de MM. Claude Leclerc et Gilbert Boulet et celui de Mme Louise Bernard comme membres du conseil d'administration de la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. et de nommer M. Pierre Caron à titre de nouveau membre pour combler le poste vacant pour la durée que prévoient les règlements généraux de cette corporation.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. et aux membres précédemment nommés de même qu'à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-188

EMBAUCHE D'UNE FIRME DE SPÉCIALISTES EN ARTS TECHNOLOGIQUES

CONSIDÉRANT les démarches du comité provisoire du 375^e de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud afin de mandater une firme de conception multimédia pour obtenir une étude de faisabilité en vue d'animer le centre-ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confier un mandat de conception multimédia à la firme Interfaces arts et technologies au montant de 3 500 \$ plus taxes applicables et de financer cette dépense à même l'excédent cumulé affecté (59-131-14-000) portant le titre « Fêtes du 375^e ».

2. De transmettre copie de la présente résolution au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales de même qu'au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-189

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES ARTS DE LA SCÈNE – UTILISATION DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY – SPECTACLES – 9 ET 15 JUIN 2018

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec Les Arts de la scène établissant les modalités et obligations entourant l'utilisation de l'aréna municipal pour la présentation de deux spectacles, soit les 9 et 15 juin 2018.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-190

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – TRAVAUX DE RESTAURATION AUX CHEMINÉES DE LA MAISON-TACHÉ

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser Monsieur Patrick Morency, coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour des travaux de restauration des cheminées de la Maison Taché.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications de même qu'au coordonnateur aux activités

culturelles et patrimoniales et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-191

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE RAPIÉCAGE MANUEL ET MÉCANISÉ – PÉRIODE DU 8 MAI 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de rapiécage manuel ou mécanisé pendant la période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises JRMorin inc. et Pavage Scellant Jirico inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Pavage et Scellant Jirico inc. le contrat pour l'exécution de travaux de rapiécage manuel ou mécanisé pendant la période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chaque item mentionné au devis, soit :

Item	Description	Prix unitaire (avant taxes)
1.0	Rapiécage manuel (réparation de nids-de-poule, de fissures, etc.)	286,50 \$
2.0	Rapiécage manuel ou mécanisé (réparation de nids-de-poule majeurs, de tours de grilles, de vannes ou réparation découlant d'un bris ou autre < 10 tonnes)	
2.1	Préparation par la Ville (traits de scie, enlèvement, pavage, etc.)	181,66 \$
2.2	Préparation par l'adjudicataire (traits de scie, enlèvement pavage, etc.)	222,00 \$
3.0	Rapiécage mécanisé localisé (pièces > 10 tonnes)	
3.1	Préparation par la Ville (traits de scie, enlèvement pavage, etc.)	150,00 \$
3.2	Préparation par l'adjudicataire (traits de scie, enlèvement pavage, etc.)	194,00 \$
3.3	Préparation par l'adjudicataire (planage)	232,00 \$

plus toutes taxes applicables. La soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence l'exécution des travaux municipaux faisant l'objet des contrats adjugés par la présente résolution.

3. De désigner l'ingénieure coordonnatrice à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Pavage et Scellant Jirico inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-192

ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE BORDURES DE RUE ET DE TROTTOIRS EN BÉTON À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE – DU 8 MAI 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la construction et la réfection de bordures de rue et de trottoirs en béton pour la période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises JRMorin inc. et Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises JRMorin inc. le contrat pour la construction et la réfection de bordures de rue et de trottoirs en béton à divers endroits sur le territoire pour la période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chaque item mentionné au devis, soit :

- ✓ **item 1** de la soumission : trottoir en béton, au coût de 204 \$ le mètre linéaire;
- ✓ **item 2** de la soumission : bordure en béton, au coût de 120 \$ le mètre linéaire;
- ✓ **item 3** de la soumission : réfection de pavage (1 couche ESG-10 max 70 mm), au coût de 40,50 \$ le mètre carré;
- ✓ **item 4** de la soumission : réfection de pavage (2 couche ESG-14 et ESG-10) au coût de 60 \$ le mètre carré;

plus toutes taxes applicables. La soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence l'exécution des travaux municipaux faisant l'objet du contrat adjugé par la présente résolution.

3. De désigner l'ingénieure coordonnatrice à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises JRMorin inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-193

**ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE
4 X 4 NEUVE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, un seul soumissionnaire a présenté une offre, soit Lapointe Automobile inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Lapointe Automobile inc. le contrat pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve pour le prix de 43 552,53 \$, taxes incluses, cette soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Lapointe Automobile inc., au service des travaux publics et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-194

AUTORISATION DE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres pour chacun des dossiers suivants :

- 1.1 pour la réalisation du projet de reconstruction des installations de la piscine extérieure de la Pointe-aux-Oies;
- 1.2 pour des services d'inspection et d'évaluation de la capacité hydraulique des poteaux incendie;
- 1.3 pour des services environnementaux et de nettoyage des réseaux d'égouts;
- 1.4 pour des services d'auscultation et de nettoyage de conduites d'égout.

2. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-195

**ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DES FOURNISSEURS
OU ENTREPRENEURS DANS LE CADRE DE PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES PUBLICS**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De désigner l'ingénieure coordonnatrice ou l'ingénieur superviseur à titre de responsables pour procéder aux évaluations de rendement, le cas échéant, des fournisseurs ou entrepreneurs dans le cadre de l'exécution des contrats suivants :

- 1.1 aménagement de l'emprise nord du boulevard Taché Est;
- 1.2 fourniture d'inhibiteur de corrosion – Année 2018;
- 1.3 fourniture de matériaux granulaires et de remblai – Période du 12 mai 2018 au 31 mars 2019;
- 1.4 réfection de la 4^e Rue;
 - 1.4.1 Travaux de dynamitage
 - 1.4.2 Fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts
 - 1.4.3 Fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton

2. De désigner le directeur général à titre de responsable pour procéder à l'évaluation de rendement, le cas échéant, de l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution de travaux de construction pour le réaménagement du 101, avenue Sainte-Julie.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-196

VENTE DE GRÉ À GRÉ DE CERTAINS BIENS

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre de gré à gré les biens suivants qui n'ont plus d'utilités pour la Ville de Montmagny :

- a) une génératrice Marlin Detroit Diesel à Paber Aluminium inc. pour la somme de 750 \$;
- b) une fontaine au Club des 30 pour la somme de 300 \$;

le tout, tel que vu et sans aucune garantie et conditionnellement à ce que les acquéreurs signent une déclaration en ce sens.

2. D'autoriser en conséquence la directrice des travaux publics et des infrastructures ou le superviseur aux travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Paber Aluminium inc. et au Club des 30 de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-197

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU 249, RUE SAINT-IGNACE

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 avril 2018, eu égard au projet du bâtiment sis au 249, rue Saint-Ignace;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant les rénovations consistant à changer le revêtement extérieur, changer les portes et les fenêtres et construire une galerie en bois au bâtiment sis au 249, rue Saint-Ignace. Ledit plan s'avère, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au *Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – FENÊTRES AU 108, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE OUEST

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 avril 2018, eu égard au projet du bâtiment sis au 108, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres dans les lucarnes du bâtiment sis au 108, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest. Ledit plan s'avère, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au *Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 145, 4^e RUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 145, 4^e Rue visant à reconnaître réputée conforme la largeur d'une entrée charretière;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage concernant l'immeuble sis au 145, 4^e Rue visant à reconnaître réputée conforme une

entrée charretière de 8 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-200

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 73 À 79, 4^e RUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 73 à 79, 4^e Rue visant à reconnaître réputée conforme la largeur d'une entrée charretière;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 73 à 79, 4^e Rue visant à reconnaître réputées conformes deux entrées charretières de 8 mètres et de 9 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du *Règlement de zonage 1100 et ses amendements*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-201

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 10, RUE MONSEIGNEUR-PARÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 10, rue Monseigneur-Paré visant à reconnaître réputée conforme l'implantation d'un garage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 10, rue Monseigneur-Paré visant à reconnaître réputée conforme l'implantation d'un garage sans marge latérale au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 de l'article 5.32.1.1 du *Règlement de zonage 1100 et ses amendements*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-202

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE CRÉER LES ZONES Ra-30, Rb-133 ET Rb-134 À MÊME LA ZONE RaX-29, DE PRÉCISER LES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT que la Ville est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales ».

2. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2018-203

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-158 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1100-158 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les normes relatives aux constructions et usages temporaires, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 12 mars 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-204

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1500-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LES ZONES RBM-127 ET CC-26, LES USAGES « COMMERCES DE GROS »

M. Jessy Croteau, conseiller du district 2, déclare son intérêt et il ne vote donc pas pour l'adoption de cette résolution.

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ, M. Croteau s'étant abstenu de voter

1. D'adopter le Règlement numéro 1500-9 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même les zones RbM-127 et Cc-26, les usages « commerces de gros », pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 12 mars 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-205

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE RCM-46, LES USAGES « COMMERCES DE GROS »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1500 relatif aux

usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone RcM-46, les usages « commerces de gros ».

2018-206

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE RcM-46, LES USAGES « COMMERCES DE GROS »

CONSIDÉRANT que la municipalité est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : « Premier projet de règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone RcM-46, les usages « commerces de gros ». »

2. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2018-207

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJUSTER LA LIMITE ENTRE LES ZONES CcM-16 ET Rd-25

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre les zones CcM-16 et Rd-25.

2018-208

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJUSTER LA LIMITE ENTRE LES ZONES CcM-16 ET Rd-25

CONSIDÉRANT que la municipalité est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : « Premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre les zones CcM-16 et Rd-25 ».

2. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2018-209

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1198 DE MANIÈRE À RETIRER L'OBJET DE REMISE EN ÉTAT DE LA PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE POINTE-AUX-OIES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement d'emprunt numéro 1198 de manière à retirer l'objet de remise en état de la piscine municipale extérieure Pointe-aux-Oies.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-210

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 708 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE POINTE-AUX-OIES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 708 000 \$ pour la réalisation du projet de reconstruction des installations de la piscine municipale extérieure Pointe-aux-Oies.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

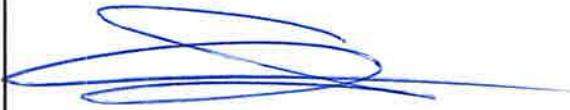
Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 7 mai 2018, à 21 h 15.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018.



MAIRE
